

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin qui s'est tenue le 24 novembre 1998 à compter de 19 h 30, à la salle Flore Laurentienne, au siège social, 13 rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

Présences

Commissaires :

Mesdames : Francine Chabot, Lucie Désilets, Louise Emery, Colette Larose, Lise Larouche, Nicole Leblanc, Fernande LeBlanc-Sénéchal, Ginette Lechasseur, Carole Marchand, Gladys Quintal

Messieurs : Michel Chamberland, Claude Denis, Serge Dulude, Robert Filteau, Normand Héroux, Pierre Hurtubise, Yves Langevin, Jean Létourneau

**Commissaires
représentant les
parents :**

- du primaire : Madame Johanne Gaudreau
- du secondaire : Monsieur Alain Lacroix

Formant quorum sous la présidence de madame Fernande LeBlanc-Sénéchal.

Directeur général : Monsieur Jacquelin Bergeron

Secrétaire général : Monsieur Rolland Descheneaux

**Sont également
présents :**

Madame Denise Lussier, directrice générale adjointe
Monsieur Antonio Pellegrino, directeur général adjoint
Monsieur Jacques Morin, directeur du Service des ressources financières

Absences

Mesdames : Claudine Blondeau, Marie-Claire Giguère
Monsieur : Serge Mainville

Ouverture de la
séance

La présidente madame Fernande LeBlanc-Sénéchal déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

70-CC-1998
Adoption de l'ordre
du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Serge Dulude que l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée unanimement.

Ordre du
jour

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. a) Ouverture de la séance et moment de recueillement.
b) Assermentation des commissaires représentant les parents.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Procès-verbal:
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 27 octobre 1998.
4. Questions orales du public.
5. Affaires de la Direction générale :
 - 5.1 Politique de civilités
 - 5.2 Politique concernant le nom des établissements
 - 5.3 Politique concernant la participation et la désignation des membres du Conseil à des organismes, colloques, congrès...
 - 5.4 Rapport du conseil d'administration du Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie.
 - 5.5 Déplafonnement du taux de la taxe scolaire.

- 5.6 Nominations aux conseils d'établissement de l'éducation des adultes et formation professionnelle.
- 5.7 Signature d'un protocole d'entente avec la Direction chrétienne inc.
6. Affaires du Secrétariat général:
 - 6.1 Modification à la convention liant la Commission scolaire Marie-Victorin et la Fondation de l'école secondaire Jacques-Rousseau.
7. Affaires du Service de la formation générale des jeunes
8. Affaires des Services complémentaires
9. Affaires du Service des ressources humaines:
 - 9.1 Régime rétrospectif de CSST - Établissement de la limite par réclamation.
10. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire :
 - 10.1 Convention de cession de contrats de transport scolaire.
11. Affaires du Service des ressources financières :
 - 11.1 Adhésion au Comité d'achats regroupés de la Montérégie
 - 11.2 Nomination d'un délégué au Comité d'achats regroupés de la Montérégie.
 - 11.3 Offre de service à la table des négociateurs du Comité d'achats regroupés de la Montérégie.
12. Affaires du Service des ressources matérielles
13. Affaires du Service de l'évaluation institutionnelle
14. Affaires du Service des technologies de l'information
15. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
16. Autres points
17. Questions orales du public
18. Parole aux commissaires
19. Parole aux commissaires représentant les parents
20. Clôture de la séance

71-CC-1998
Procès-verbal du
27 octobre 1998

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Létourneau que le procès-verbal de la séance du 27 octobre 1998 soit adopté avec dispense de lecture et avec les corrections suivantes :

Présences : **Ajouter** les noms de : messieurs Robert Filteau et Normand Héroux.

Absences : **Enlever** le nom de : monsieur Normand Héroux et **ajouter** le nom de monsieur Pierre Hurtubise.

Adoptée unanimement.

72-CC-1998
Politique de civilités

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité exécutif du 10 novembre dernier concernant la politique de civilités;

IL EST PROPOSÉ par madame Ginette Lechasseur :

QUE le document intitulé «Politique de civilités» daté du 13 novembre 1998 et portant le numéro DG-100, soit adopté.

Adoptée unanimement.

73-CC-1998
Politique concernant
le nom des établisse-
ments

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité exécutif du 10 novembre 1998 concernant la politique relativement à la dénomination des établissements;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Filteau :

QUE le document intitulé «Politique concernant le nom des établissements» daté du 16 novembre 1998 et portant le numéro DG-101, soit adopté.

Adoptée unanimement.

74-CC-1998

Politique concernant la participation et la désignation des membres du conseil à des organismes, colloques, congrès

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité exécutif du 10 novembre 1998 concernant la politique relativement à la participation et la désignation des membres du conseil à des organismes, colloques, congrès...

IL EST PROPOSÉ par madame Carole Marchand :

QUE le document intitulé «Politique concernant la participation et la désignation des membres du conseil à des organismes, colloques, congrès...» daté du 16 novembre 1998 et portant le numéro DG-102, soit adopté.

Adoptée unanimement.

75-CC-1998

Déplafonnement du taux de taxe scolaire

CONSIDÉRANT que l'éducation doit demeurer un engagement prioritaire que doit assumer le Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que l'impôt foncier est un moyen discutable quant à une participation financière équitable des contribuables;

CONSIDÉRANT que la décentralisation n'est pas véritablement réalisée en éducation, puisque les priorités sont décidées à Québec;

CONSIDÉRANT que le déplafonnement de la taxe scolaire ne s'accompagnerait pas par une réduction d'autres taxes équivalentes;

CONSIDÉRANT que nos contribuables sont déjà surtaxés;

IL EST PROPOSÉ par madame Louise Emery :

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin s'oppose avec vigueur au déplafonnement de la taxe scolaire, tant qu'il n'y aura pas révision complète de la fiscalité, dont les résultats sans équivoque seraient une baisse du fardeau fiscal pour nos contribuables;

QUE copie de cette résolution soit expédiée au Premier Ministre, au chef de l'opposition, aux députés de notre territoire, à la Fédération des commissions scolaires du Québec et au Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie.

Pour : 17

Contre : 1

Abstention : 0

Adoptée majoritairement.

76-CC-1998

Nominations aux conseils d'établissement de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès des groupes socio-économiques et socio-communautaires;

CONSIDÉRANT la sollicitation faite auprès des entreprises de la région;

CONSIDÉRANT les recommandations des directions des centres d'éducation des adultes et de la formation professionnelle;

IL EST PROPOSÉ par madame Gladys Quintal :

QUE les personnes dont le nom apparaît au document «*Liste des candidatures*» soient nommées membres des conseils d'établissement des centres d'éducation des adultes et des centres de formation professionnelle correspondant.

Adoptée unanimement.

77-CC-1998

Signature d'un protocole d'entente avec la Direction chrétienne inc.

CONSIDÉRANT l'article 6 de la Loi sur l'instruction publique qui donne le droit aux élèves de recevoir des services complémentaires en animation religieuse pour nos élèves protestants;

CONSIDÉRANT l'entente signée par le MÉQ avec la Direction chrétienne inc.;

CONSIDÉRANT les projets soumis par nos écoles pour offrir des activités en animation pastorale pour nos élèves protestants;

IL EST PROPOSÉ par madame Louise Emery :

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin accepte de signer un protocole d'entente avec la direction chrétienne inc. concernant les aménagements des services d'animation religieuse;

QUE le comité régional de la Montérégie soit informé de la teneur de l'entente;

QUE la Présidente et le Directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin, ladite entente.

Adoptée unanimement.

78-CC-1998

Modification à la convention liant la Commission scolaire Marie-Victorin et la Fondation de l'école Jacques-Rousseau

CONSIDÉRANT la résolution du conseil d'administration de la Fondation de l'école secondaire Jacques-Rousseau;

CONSIDÉRANT l'importance d'accorder à cette fondation la même autonomie que celle dont bénéficient les autres fondations associées à des écoles de la Commission scolaire Marie-Victorin;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Serge Dulude :

QUE la convention liant la Fondation de l'école secondaire Jacques-Rousseau et la Commission scolaire Marie-Victorin (comme légataire de la Commission scolaire Jacques-Cartier) soit modifiée en abrogeant l'article 15 de la section III;

QUE la présidente et le secrétaire général soient autorisés à signer l'entente avec la Fondation de l'école secondaire Jacques-Rousseau.

Adoptée unanimement.

79-CC-1998

Régime rétrospectif en CSST - Établissement de la limite

CONSIDÉRANT les modifications législatives apportées au régime rétrospectif de la CSST;

par réclamation

CONSIDÉRANT la nécessité d'analyser les dossiers en santé et sécurité au travail des commissions scolaires constituantes;

CONSIDÉRANT les simulations financières requises pour déterminer le choix de limite par réclamation approprié pour la nouvelle Commission scolaire Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT que le choix de limite doit avoir été confirmé à la CSST au plus tard le 14 décembre 1998;

IL EST PROPOSÉ par madame Lucie Désilets :

QUE le directeur général, monsieur Jacquelin Bergeron, soit mandaté pour signifier à la CSST le choix de limite retenu pour la Commission scolaire Marie-Victorin et qu'il en informe par la suite le Conseil des commissaires.

Adoptée unaniment.

80-CC-1998
Convention de cession du contrat de Transport scolaire de Corporation de Transport Provincial et Al. à 9014-4064 Québec inc.

CONSIDÉRANT que la Corporation de Transport Provincial et Al. demande de transférer à 9014-4064 Québec Inc. le contrat de transport exclusif signé avec la Commission scolaire Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 44 du contrat de transport entre la Corporation de Transport Provincial et Al. et la Commission scolaire Marie-Victorin, tout transfert doit être autorisé par la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ par madame Gladys Quintal :

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin accepte la convention de cession du contrat de transport entre la Corporation de Transport Provincial et Al. et 9014-4064 Québec Inc.;

QUE la présidente et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin ladite convention.

Adoptée unaniment.

81-CC-1998
Adhésion au Comité d'achats regroupés de la Montérégie

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Leblanc :

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin adhère au Comité d'achats regroupés de la Montérégie (CARM) et de ce fait, accepte que les approvisionnements initiés par le CARM, s'effectuent selon les politiques, les règles et les procédures du CARM, lesquelles ont, dès lors, prédominance sur celles de la Commission scolaire Marie-Victorin et engagent cette dernière.

QU'elle accepte d'acquitter les coûts d'opération du CARM selon les règles de répartition établies par son assemblée générale.

QUE cette résolution prenne effet le jour de son adoption et demeure en vigueur pour l'exercice 1998-1999.

Adoptée unaniment.

82-CC-1998
Nomination d'un délégué au Comité d'achats regroupés de la Montérégie

IL EST PROPOSÉ par madame Carole Marchand :

QUE monsieur Jacques Morin, directeur du Service des ressources financières et de l'approvisionnement, soit autorisé par la présente à agir au sein du Comité d'achats regroupés de la Montérégie pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin et de ce fait engage cette dernière.

Adoptée unaniment.

83-CC-1998

Offre de service à la
Table des négociateurs
du Comité d'achats
regroupés de la
Montérégie

IL EST PROPOSÉ par madame Lise Larouche :

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin offre ses services à titre d'organisme porteur de dossier de la Table des négociateurs du Comité d'achats regroupés de la Montérégie et de ce fait consent à y déléguer messieurs Laurier Boulet et Luc Gagnon à titre d'agents négociateurs.

QUE tous les frais reliés à la réalisation des mandats confiés, soient assumés par le CARM, à l'exclusion de la rémunération de l'agent négociateur.

Adoptée unanimement.

84-CC-1998

Critères d'admission
des élèves en formation
professionnelle
pour l'année scolaire
1999-2000

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin se doit d'adopter les critères d'admission des élèves en formation professionnelle pour l'année scolaire 1999-2000;

CONSIDÉRANT que les consultations ont été faites auprès des comités concernés par l'admission des élèves en formation professionnelle;

CONSIDÉRANT que les comités consultés sont favorables aux critères proposés;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Denis :

QUE le document intitulé «Critères d'admission des élèves en formation professionnelle de la Commission scolaire Marie-Victorin pour l'année 1999-2000», lequel est considéré étant ici au long énuméré, soit adopté par le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin;

QUE le document dont il est fait mention à la présente résolution soit et est conservé en archives selon les modalités prévues au calendrier de conservation.

Adoptée unanimement.

85-CC-1998

Clôture de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur Serge Dulude que la séance soit close.

Adoptée unanimement.

Il est précisément 20 h 30 lorsque les délibérations prennent fin.

L.I.P. a. 170

Présidente

Secrétaire général